Le Courrier des Opelousas.

Vol. 2. Opelousas, Louisiane, 28 Janvier 1854. No. 8.

Le Courrier,

Journal officiel de la Paroisse St. Landry.

OPELOUSAS:

Samedi matin, 28 Janvier, 1854.

NOS AGENS.

☞ Mr. Auguste Maraist, de St. Martinville, est autorisé à collecter et recevoir des souscriptions et avis pour le *Courrier des Opelousas.*

☞ Mr. Erasme Mouton, de Vermillionville, est autorisé à collecter et recevoir des souscriptions et avis pour le *Courrier des Opelousas*, pour la Paroisse Lafayette.

☞ M. Arthur Bulliard, Maître de Poste au Pont Breau, est autorisé à collecter tous comptes dûs au "Courrier des Opelousas" pour abonnements, avis ou autres ouvrages.

☞ Vu l'abondance d'avis qui nous arrivent depuis quelques semaines, nous avons été obligés d'ajouter un supplément à notre feuille. Nous espérons que nos lecteurs ne se plaindront pas de nous en cette occasion, car cette circonstance, tout en nous donnant un surcroit d'ouvrage, nécessite également un surcroit de dépenses, et quoique l'on dise que les fortes pluies apportent de l'eau aux moulins, nous n'avons point encore vu que l'abondance d'avis nous ait apporté autre chose que *des avis et de l'ouvrage.*

☞ Une course de sept arpents aura lieu sur le chemin de courses de S. B. Harman, le Samedi 11 Février prochain, entre un cheval de Mr. Harman, et un de M. Don Louis Lejeune, pour un enjeu de $200.

L'entrée du public sera gratis ce jour-là.

LEGISLATURE D'ETAT.

Les deux Chambres de la Législature de la Louisiane se sont réunies Lundi le 16 du courant, conformément à la loi.

Le Senat s'est organisé en nommant les officiers suivants:—W. W. Farmer, Président; W. L. Wagner, Secrétaire; A. Levison, assistant secrétaire; R. Wederstrandt, L. B. Haynes, J. E. Hamlet, J. D. Stewart, M. Rila et J. Bienvenu, commis aux enrôlements;—Emile Wiltz, O. Aroyo et Jules Dossat; traducteurs;—B. Childress, Sergent d'Armes;—Emile Droz, portier; et Durand Daponta, Rapporteur.

La Chambre s'est ainsi organisée: J. M. Sandige, de Bossier, Orateur; W. H. Higgins, Premier Greffier; J. H. Reinhart, commis aux minutes; E. R. Austin, commis aux warrants et messager; J. H. Peralta, Sergent d'Armes; Eugène Remondet, Portier; Froygnet, Trudeau et Lebreton, Traducteurs; Bell, Nixon, Roberts, Fontenette, Mayo, Mitchell, Benoit et Broutin, commis aux enrôlements et David Martin, Rapporteur.

☞ Nous lisons le curieux article qui suit dans le *Meschacébé* du 15 courant:

Billets Volés qui reviennent seuls. —Nous insérons avec plaisir la lettre suivante que nous adresse Mr. Edouard Guéret.

Pasc. St-Jean Baptiste, 6 Janvier 1854

Monsieur l'Editeur du Meschacébé.—Vous savez qu'au mois de septembre, pendant que j'étais atteint de la terrible épidémie qui a sévi parmi nous, je fus condamné par ceux qui me virent, néanmoins je m'en réchappai, mais je trouvai que ma malle avait été defoncée et que plusieurs billets de valeur m'avaient été volés. Je vous adressai de suite quelques lignes pour les publier dans votre honorable journal. Depuis, je n'en avais plus entendu parler. Jugez qu'elle a été ma surprise, lorsque, hier, en ouvrant ma malle que j'avais fermée à clef, j'aperçus aussitôt les billets qui m'avaient été volés; ils étaient pompeusement étalés sur mon linge. Comment ces billets sont-ils revenus ainsi tout seuls dans ma malle! Il n'est guère probable que des morceaux de papier aient cette intelligence, et je soupçonne fort, que c'est quelqu'un qui sera venu pendant mon absence, les remettre à l'endroit où il les avait jadis pris. Comme je désirerais lui témoigner ma reconnaissance pour le bon office qu'il m'a rendu, veuillez, je vous prie, insérer l'avis suivant dans votre feuille:

$10 DE RECOMPENSE.

A CELUI qui a rapporté les billets de M. Ed. Guéret dans sa malle, à condition qu'il ira les réclamer lui-même à

Votre très-humble serviteur,

Ed. GUERET.

Whiskey.—Il se vend annuellement, sur le marché de la Nlle.-Orléans, 150,000 barils de Whiskey environ. Il y serait de quoi faire un joli petit lac, sur les fûts d'or, duquel on verrait bientôt des milliers d'esquifs et de pirogues remplis de buveurs.

Traitement des Entorses.—Une entorse n'est pas seulement une incommodité, c'est un mal très-sérieux. Il n'est pas rare qu'on en éprouve plusieurs mois de suite les douloureux inconvénients. Nous croyons donc faire une chose utile à nos lecteurs en mettant sous leurs yeux le traitement suivant prescrit par le célèbre Dr. Jobert pour la cure radicale de l'attelale portée à l'articulation:

Eau de roses,	100	Grammes
Eau de plantin,	100	"
Sulfate de zinc,	4	"
Acool camphré,	2	"
Mélangez.		

Cette formule est applicable à toutes les entorses récentes. Lorsque la maladie est déjà ancienne, M. Jobert prescrit des douches de vapeur tous les deux jours, et des frictions sur le siége du mal avec un morceau de flanelle imprégné d'une mixture contenant:

Esprit de bains de pieds,	30	Grammes
Eau de melisse,	30	"
Baume de Fioravanti,	30	"

Correspondance Particulière

DU "COURRIER DES OPELOUSAS."

Nelle.-Orleans, ce 14 Jan. 1854.

Le Nonce du Pape.— Le prix du Charbon.— Deux Incendies.—Bals et Soirées.— Foire à la Salle de l'Armory.—Départ des Représentans.

Messieurs les Editeurs:

L'esprit est à l'émeute dans notre bonne ville. Quelques individus ont placardé des affiches incendiaires à tous les coins des rues de la Nelle.-Orléans. C'est au nonce du pape, M. Bedini, attendu prochainement, qu'on en veut. On lui reproche des crimes inouïs, une barbarie digne des temps anciens, un cœur de tigre, et l'on se propose de le traiter en bête féroce, c'est-à-dire de l'assommer ou de le tuer. Si c'est pour lui apprendre à vivre, le moyen est un peu violent. Qu'en pensez-vous?

Je crois cependant que les journaux se sont trop occupés de cette question, à laquelle ils attachent plus d'importance qu'elle n'en mérite réellement. Bon nombre de personnes n'ont eu connaissance des placards qu'en les voyant commenter par les gazettes de notre ville. Delà les entretiens dans les lieux publics de réunion et l'effervescence générale. Il est probable que les auteurs des placards ne sont pas nombreux. En tous cas, ils n'ont jusqu'à présent fait d'autre démonstration que leur appel ridicule. Ils en seront probablement pour les frais d'impression.

Le peuple de la Nelle.-Orléans s'est toujours, à quelques exceptions près, fait remarquer par son obéissance à nos lois. Notre histoire ne constate que quelques cas où les esprits se soient révoltés, mais encore a-t-il fallu des circonstances de la plus haute gravité. Dans l'affaire actuelle, notre population comprendra qu'il vaut mieux écraser de son mépris le cruel et barbare misérable qui se revêt impunément du titre sacré de ministre de notre sainte et sublime religion. Dieu demandera compte à qui de droit de cette infâmie.

La présence de ce personnage trop célèbre,—Erostrate aussi, était célèbre!—était attendu cette semaine; mais la voilà terminée, et nous ne l'avons pas encore aperçu, Dieu merci! Puisse-t-il avoir l'instinct de passer loin de nous. Le peuple ne le molestera pas, mais la vue des bêtes féroces n'a rien d'attrayant. Laissons-là ce sujet.

Vous n'êtes pas sans savoir que le charbon est à un prix exhorbitant dans notre ville. Le mal ne fait qu'empirer chaque jour. Des hommes bien placés dans l'opinion publique, se sont enquis des causes de la chèreté de ce combustible, et des faits publiés par eux, il résulte que les accapareurs qui ont une pièce de cent sous à la place du cœur, se sont entendus pour nous *tondre aussi ras* que possible cet hiver. Le combustible ne manque pas, comme l'ont prétendu quelques individus intéressés à répandre ce bruit; au contraire, il est prouvé que les entrepôts en contiennent assez pour les besoins de la ville. Mais, l'entente cordiale de messieurs les spéculateurs est cause des souffrances de la classe pauvre. Que leur importe ces souffrances, pourvu que leurs bourses se garnissent?

Deux maisons ont brûlé, cette semaine. Toutes deux appartenaient à des familles créoles. L'une à M. Cucullu, l'autre à Mme. Gaboche. La première était située dans le troisième District; la seconde, rue des Remparts. J'ai oui dire que les maisons étaient assurées. Les Compagnies d'Assurance auront donc seules à souffrir.

Les bals et les soirées continuent sur une large échelle. A la salle des Odd-Fellows, mercredi dernier, l'aspect était charmant. Nos plus jolies demoiselles y avaient été conviées. Le regard se promenait là avec un doux plaisir. Que de belles épaules, de beaux bras, de bouches délicieuses, d'yeux pétillants! J'ai rarement vu une réunion de femmes aussi remarquables. Je ne dis rien, et pour cause, de l'autre moitié du genre humain.

Toute cette semaine une foire au profit des orphelins a eu le lieu à la salle de l'Armory. Nos dames ont rivalisé de zèle dans cette œuvre pieuse. Toutes ont apporté leurs charitables offrandes. Je pouvais même vous citer le nom de plus d'une demoiselle, dont les journées, depuis un ou mois deux, ont été occupées à confectionner mille objets d'art pour l'exposition de la foire. Je m'en abstiens, car si ces lignes leurs tombaient sous les yeux, je serais accusés du crime d'indiscrétion.

Les tables des *marchandes* improvisées sont garnis de ces mille riens que l'art s'est plu à imaginer. On y voit aussi des objets d'une nécessité réelle. Avouons que ceux-là ont quelquefois la préférence. Que voulez-vous? le besoin passe avant l'art. Mais, les *riens* trouvant aussi un placement avantageux, grâce à l'excusable coquetterie des marchandes. Elles ont une sourire si attrayant, des paroles si aimables, qu'on ne peut y résister. Le riche oublie là sa bourse, ou du moins la vide-t-il. Peut-il la regretter ensuite? je ne crois pas.

D'après les deux visites que j'y ai faites, je puis vous affirmer que cette foire donnera un excellent résultat pécuniaire. Je désire ne pas me tromper à cause des orphelins.

C'est ce soir que partent les représentans élus à la Législature. Le *Natchez* et le *Southern Belle* seront foulés. La session commence lundi, comme je dois assister aux premières séances, je vous en donnerai un compte-rendu dans ma prochaine lettre.

Tout à vous,

R. de B.

Nlle.-Orleans, ce 21 Janvier 1854.

De choses qui ne concernent pas la Nouvelle-Orléans—Retour—Don Juan—Mort de Judah Touro —Ménagerie de Van Amburgh—Mme. Tournaire —Dépêche inquiétante au sujet de M. Soulé.

Mes chers messieurs,

Comme je n'ai pas le don d'ubiquité et que j'ai passé une partie de la semaine hors de la ville, vous me permettrez de remplir mes premiers feuillets en vous racontant les choses dont j'ai été témoin, sans vous entretenir de celles que je n'ai pu voir. Vous ne perdrez peut-être pas au change.

C'est au siége du Gouvernement, dans la triste ville de Baton-Rouge, que j'ai passé les trois jours de la semaine. Par distraction, j'avais été flâner là pour voir nos honorables procéder aux préliminaires de leurs travaux législatifs. Je vous assure que le voyage en vaut la peine.

Dès le dimanche, la ville avait un aspect inaccoutumé. La foule encombrait les cafés; les hotels étaient pleins, la maison d'Etat était remplie de curieux. Les candidats rivalisaient de zèle, les représentans les évitaient, mais tout le monde buvait. C'est par habitude.

Le soir tout le monde parlait, gesticulait, criait...on aurait cru qu'on débattait déjà des questions de la plus haute importance: erreur! c'était tout bonnement le vin qui faisait son effet: les candidats avaient abusé de la bonté des représentans du peuple. Peu à peu, cependant, le bruit se calma, la nuit étendit les sombres voiles sur la capitale et les représentans allèrent se coucher. C'était très prosaïque, mais la chose devenait nécessaire. Le lendemain, nos législateurs et les candidats paraissaient plus calmes. La raison était revenu. Morphée avait opéré ce miracle, grâce à ses heureux pavots.

Vers dix heures, les démocrates des deux chambres étaient en caucus. Un caucus est généralement un acte de comédie, attendu que des amis charitables viennent toujours vous en apprendre la décision longtemps avant l'heure voulue. C'est ainsi qu'on savait avant l'ouverture de la séance que M. Wagner était le futur secrétaire du Sénat, M. Levison, le commis aux minutes, M. Higgins, le greffier de la Chambre, M. Rinehart, le commis, MM. Childress et Peralta, sergents d'armes, et M. Sandidge, orateur, à midi, les deux chambres étaient appelées à l'ordre et peu après les nominations qui précèdent se trouvaient confirmées.

Cette première séance n'a offert aucun intérêt, sauf les nominations. Le lendemain matin, les traducteurs furent nommés. MM. Wiltz, Dossat et Arroyo, au Sénat, et MM. Trudeau, Lelleton et Foygnet, à la Chambre, obtinrent la pluralité des votes. Dès ces nominations finies, le Message du Gouverneur fut reçu et occupa l'attention des deux chambres. Un mot de ce message n'est peut être pas hors de propos.

C'est un document qui brille par une très grande qualité: il est court. Le style y est soigné, les pensées élevées, les recommandations sages. Dans les remarques relatives au dessèchement des terres marécageuses, le gouverneur a prouvé toute l'étendue de ses connaissances comme geomètre, mathématicien et ingénieur. Evidemment ces paroles n'émanent pas d'un homme ordinaire. Il touche à chaque question en quelques mots, au lieu de perdre un temps précieux à commenter les rapports des officiers chargés des diverses branches de l'administration. Il n'y a que sur deux sujets qu'il s'est plu à s'étendre: la bienfaisance de notre Etat a ressentie les effets, et l'africanisation de l'Ile de Cube.

Tout le monde a dû approuver les paroles éloquentes, sorties du fond du cœur de Son Excellence, car la reconnaissance est une des qualités du peuple Louisianais. Quant à l'africanisation de l'île de Cube, c'est une question de la plus haute importance pour les Etats à esclaves, et nous devons nous hâter de donner nos instructions à nos représentans au Congrès à ce sujet. Somme toute, ce message est donc remarquable.

Mercredi j'ai quitté la capitale (peut-on proférer ce nom en le donnant à un tel trou?) pour revenir à la Nlle.-Orléans. Je suis arrivé à temps pour donner la dernière contredanse au bal des Odd-Fellows, le plus beau de la ville.

Jeudi soir, j'assistais à la seconde représentation de *Don Juan*. La musique est jugée depuis longtemps; je me garderai donc de vous en parler. D'ailleurs toutes les lectrices du *Courrier* doivent avoir Mozart dans leurs cahiers de musique. Mais, il m'a été impossible de ne pas faire une remarque que vous me permettrez de trouver juste: c'est qu'on a tort de refuser la lecture du roman, si l'on conduit les demoiselles au théâtre pour entendre la pièce. Le 19me siècle est bien dépravé, mais l'immoralité est là affichée dans toute sa laideur. Cependant je me tais, car les dames admirent beaucoup ce séducteur qui compte une femme par jour, 1003 maîtresses en Espagne, 640 en Italie, 230 en Allemagne, 320 je crois, en France &c., &c.

La Nouvelle-Orléans pleure la perte d'un homme d'une immense fortune: Judah Touro. Ses obsèques ont eu lieu hier matin. Les orphelins, les pauvres, les veuves les impotens toute la misère de notre ville y assistait. C'était un homme de bien que Judah Touro. S'il y a une récompense pour les justes, il a dû la mériter; mais je n'en suis pas bien sûr. Les prêtres catholiques vous diront que Judah Touro a du aller en enfer, puis qu'il était juif! Il a fait beaucoup de bien, cependant. C'est vrai, *mais* il était juif! Peut-on se permettre de faire de Dieu un imbécile? Je suis catholique; néanmoins, je ne le suis que sous bénéfice d'inventaire.

La ménagerie de Van Amburgh attire chaque jour la foule. Les animaux y sont superbes et l'intrépide dompteur accomplit de véritables merveilles. On n'a jamais poussé l'audace jusqu'à ce point. Il joue avec des lions, des tigres, des panthères, des éléphants comme nous jouons avec un chien ou un chat. Son succès grandit chaque jour et la population entière ira juger de ses hauts faits.

Mme. Tournaire occupe également l'attention du public. C'est une femme d'un rare talent. Elle est sur le cheval d'une force sans égale. Dan Rice, qui a eu l'heureuse idée de l'engager, y gagnera surement une fortune.

Les journaux de ce matin publient une dépêche alarmante, concernant M. Soulé, notre ministre en Espagne. Elle annonce qu'après le duel de Nelvil Soulé, avec le duc d'Albe, et celui de M. Pierre Soulé avec le marquis Turgot, dont vous trouverez les détails dans les journaux de la ville, un troisième duel a eu lieu entre le duc d'Albe et M. Pierre Soulé, dans lequel celui-ci aurait succombé. Espérons que cette dépêche n'est pas fondée, et que la bouche éloquente que nous avons si souvent applaudie ne s'est pas fermée pour toujours.

Tout à vous,

R. de B.

Definition de Mariage.—Le mariage est semblable à une chandelle allumée, placée sur une fenêtre par une belle nuit d'été, et invitant les insectes à venir se bruler leurs ailes à sa flamme. Ceux qui sont dehors se cassent la tête contre les vitres pour entrer et ceux qui sont dedans se cassent la tête pour sortir.

☞ Nos récoltes de sucre sont très-abondantes, il sera fait dans la paroisse double quantité de sucre, que l'an passé. Ce qu'il y a de contrariant c'est que le prix ne sera pas en proportion, aussi c'est probablement le prix qu'ils obtiendront de cette denrée, qui va décider beaucoup d'habitants de notre paroisse, à abandonner la culture de la canne à sucre pour retourner à celle du coton. La liste suivante fait voir quel sera le résultat général de la présente récolte de sucre — Succession de John Greig 147; P. Z. Doucet 150; succession Chs. Mouton 195; A. Mouton 430; Arvilien Broussard 56; André Martin 247; F. Hébert 30; J. D. Patin 208; A. E. Mouton 420.—*Echo de Lafayette.*

Population d'Utah.—Le territoire d'Utah, d'après le dernier recensement, fait il y a trois ans, renfermait 11,355 habitants. Les autorités locales viennent de faire faire un nouveau recensement qui constate dans le chiffre de la population une augmentation de 6,851 habitants.

Décès.—En cette Paroisse, le 17 courant, à la suite d'une longue et douloureuse maladie, Madame Désiré Godet, âgée d'environ 55 ans.

Vente Publique.

SUCCESSION D'ANTOINE RITTER ET FEMME.

LE public est averti qu'il sera vendu en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, par le soussigné, Encanteur public, à la dernière résidence d'Antoine Ritter, à la Prairie Basse du Grand Coteau, le

Mardi 28 Février prochain, 1854,

les propriétés ci-après désignées, dépendant de la succession dudit feu Antoine Ritter et sa femme, Tharsile Savoie, aussi décédée, savoir:

Un Morceau de Terre,

mesurant 800 arpents (plus ou moins) de superficie, ensemble avec toutes les

Batisses

ET LES AMELIORATIONS

qui y sont situées, étant la dernière résidence desdits défunts.

5 ESCLAVES,

des deux sexes et d'âges divers.

Un lot de mais et de pailles, instrumens aratoires, meubles de maison, et une quantité d'autres objets dont l'énumération serait trop longue.

Les conditions seront annoncées le jour de la vente.

Evte. DEBAILLON,
Encanteur.

Opelousas, 28 Janvier 1854.

VENTE PUBLIQUE,

Par le soussigné Encanteur public pour la Paroisse St. Landry.

LE public est informé qu'il sera vendu, en vente publique, au plus haut et dernier enchérisseur, par le soussigné, encanteur public, dans la ville de Washington, en cette Paroisse, le

Mercredi 1er. Mars prochain, 1854,

les propriétés ci-après désignées, appartenant à la succession en communauté entre feu Colomb Donato et Euphrasie Lemelle, son épouse aussi décédée, dernièrement de la Paroisse St. Landry, à savoir:

La moitié inditise de la moitié

D'UN LOT DE TERRE,

situé dans la ville de Washington, à l'encoignure des rues Washington et —— borné au Sud par Joseph Roux et Joseph Lacomb, à l'Est par la rue du Pont, et à l'Ouest par la dite rue Washington, ensemble avec

LES BATISSES

ET AMELIORATIONS

qui y sont situées.

Un Negre,

nommé Richard, âgé d'environ cinquante ans.

Environ 45 têtes de bêtes à cornes en vacherie, deux chevaux créoles, un mulet, 2 vaches et leurs veaux, un lot d'environ 95 peaux de bœufs, une montre en or, 1 do. en argent, un fusil, une charrette à cheval, un lot de grocerie consistant en café, whiskey, savon, liqueurs, et une infinité d'autres articles dont l'énumération serait trop longue.

Conditions.—L'esclave, le lot de terre et la Vacherie payables en deux paiemens annuels égaux, à compter du jour de la vente, et les autres propriétés payables ainsi, savoir: toutes sommes de dix piastres ou au-dessous, payables comptant, et toutes sommes au-dessus de dix piastres payables dans un an à partir du jour de la vente. Les acquéreurs fournissant caution solidaire à la satisfaction de l'administrateur de la succession, et toutes sommes portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à compter de l'échéance de chaque terme. Et en outre, les propriétés susceptibles d'hypothèque demeurant spécialement hypothèquées jusqu'au paiement réel et effectif du principal et des intérêts.

A. DEJEAN, *Encanteur.*

Opelousas 28 Janvier 1854.

Vente Publique,

Par le soussigné, Encanteur Public pour la Paroisse St. Landry.

LE public est averti qu'il sera vendu en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, par le soussigné, Encanteur public dûment commissionné pour la Paroisse St. Landry, à Washington,

Le Mercredi 1er Mars prochain,

les propriétés ci-après désignées, dépendant de la succession de feu dame Marie Camile Lemelle, épouse décédée de Carlostin Auzenne, à savoir:

La moitié indivise de la moitié

d'un Lot de Terre,

situé à Washington, à l'encoignure des rues Washington et —— borné au Sud par Joseph Roux et Joseph Lacomb, à l'Est par la rue du Pont, et à l'Ouest par ladite rue Washington, ensemble avec les

BATISSES

ET LES AMELIORATIONS

qui y sont situées et qui en dépendent, étant l'emplacement où Carlostin Auzenne et feu Colomb Donate tenaient leur Grocerie.

AUSSI:

LE FONDS DE LA GROCERIE,

consistant en café, whiskey, savon, épices, liqueurs, conserves, et une infinité d'autres articles dont l'énumération serait trop longue.

Un mulet, un cheval, une charrette, des outils de boucher, &c. &c.

Conditions.—Le demi terrain sera vendu à un crédit de un et deux ans, du jour de la vente, et les meubles, toutes sommes de dix piastres ou au-dessous payables comptant, et toutes sommes au-dessus de dix piastres payables un an de crédit, à partir du jour de la vente. Les acquéreurs fournissant bonnes et suffisantes sécurités solidaires, à la satisfaction de qui de droit, et la maison et le lot restant hypothéqués jusqu'au payement réel et effectif du capital et des intérêts; et toutes sommes qui ne seront pas ponctuellement payées à l'échéance, porteront intérêts à raison de 8 pour cent l'an, du jour de l'échéance.

A. DEJEAN, *Encanteur.*

Opelousas, 28 Janvier 1854.

Changement de domicile.

LE soussigné remercie ses amis et le public en général des marques de confiance et d'encouragement qu'il a reçu d'eux jusqu'à ce jour, et leur annonce qu'il a transporté son domicile à l'ancienne demeure de M. Eugène Bercier, aux Opelousas.

F. ACHER, D. M.

Opelousas 28 Janvier 1854. 8—tf.

Il a été arrêté comme épave,

dans l'une des ruas des Opelousas, le 22 du courant, un petit cheval créole bai ayant le pied droit de derrière blanc, sans marque apparente. Ce cheval était sellé et bridé, et trainait au cou une corde neuve.

Le propriétaire peut le ravoir en s'adressant au soussigné et en payant les frais.

NOEL LARORDE.

Opelousas 28 Janvier 1854. 8

Le 14 Fevrier 1854,

UNE grande vente de propriétés de valeur, une Habitation de 1600 acres, et une Cyprière y adjoignant, situées sur le coté Ouest du Bayou Bœuf, près Holmesville, connue comme appartenant aux héritiers mineurs de Jacob G. Keller et Martha C. Hargroves, décédés, à environ 35 milles des Opelousas, ensemble avec toutes les Bâtisses et Améliorations qui s'y trouvent, consistant en une grande Maison de Résidence, Sucrerie et appareils, Cotonnerie avec deux machines, Cabannes à Nègres, et d'autres améliorations appartenant à une grande Habitation Sucrière et Cotonnière, aussi:

81

ESCLAVES DE VALEUR,

parmi lesquels il y a des ouvriers, des cuisiniers, des domestiques de maison, des domestiques de clos, &c. * La récolte de maïs et de fourrage, deux charrettes à bœufs, cinq charrettes à cannes, deux waggons, trois cent mil briques, 32 têtes de mulets, 70 moutons, 70 têtes d'animaux, 5 paires de bœufs, un troupeau de cochons, un lot d'outils, outils aratoires, une voiture, meubles de maison, ustensiles de cuisines et beaucoup d'autres objets trop long à énumérer.

TERMES ET CONDITIONS:

Toutes sommes de dix piastres et au-dessous payables comptant, toutes sommes au-dessus de dix piastres payables en trois payemens annuels égaux, comme suit, savoir:—un tiers le 1er jour de Mars 1855, un tiers le 1er de Mars 1856 et le dernier tiers le 1er Mars 1857. Les acquéreurs fournissant leurs billets avec sécurité personnelle et solidaire à la satisfaction de qui de droit, et hypothèque spéciale et privilèges de vendeurs seront retenus sur les terres et les esclaves, pour assurer le payement du principal et des intérêts. Les billets devant être tirés à l'ordre du Tuteur et payables au bureau de John P. Waddill Esq., dans la ville de Marksville, Paroisse des Avoyelles.

N. B.—Comme les héritiers sont mineurs, excepté un, il y aura une bonne chance pour les étrangers à faire des achats. Les propriétés seront vendues par A. D. Coco, Shérif de la Paroisse des Avoyelles.

☞ La vente aura lieu sur l'habitation ci-dessus mentionnée, sur le Bayou Bœuf, et sera continue de jour en jour, s'il est nécessaire.

☞ Les actes de vente sont aux frais des acquéreurs.

28 Janvier 1854.

Vente Publique,

Par le soussigné, Encanteur pour la Paroisse St. Landry.

LE public est averti qu'il sera vendu en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, par le soussigné, Encanteur, à la résidence de M. Jean Pierre Lafleur, à la Prairie Chataigner, dans la Paroisse St. Landry,

Le Mardi, 28 Février prochain,

les propriétés ci-dessous désignées, appartenant à la succession de feu dame Adrienne Deshotels, épouse décédée de feu Alexandre Bte. Fontenot, père, de la Paroisse St. Landry, à savoir:

5 Esclaves,

des deux sexes et d'âges divers.

Un cheval créole, une Calèche, deux vaches et leurs veaux, une pendule, meubles de ménage, et d'autres articles dont l'énumération serait trop longue.

Conditions.—Payable en deux paiements égaux; c'est-à-dire, la moitié payable le 15 d'Avril 1855, et l'autre moitié payable le 15 d'Avril suivant, 1856; les acquéreurs fournissant caution solidaire à la satisfaction de qui de droit, et en outre les esclaves demeurant spécialement hypothèqués jusqu'au paiement réel et effectif tant du principal que des intérêts qui auront pu s'accroitre à raison de huit pour cent par an à compter de l'échéance de chaque terme.

SIMEON FONTENOT,
Encanteur.

Opelousas, 28 Janvier 1854.

VENTE PUBLIQUE.

EN vertu d'un ordre de la Cour de District dans et pour la Paroisse St. Landry, il sera vendu en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, par le soussigné, Encanteur public, sur l'habitation ci-dessous désignée, au Bayou Bœuf,

Le Vendredi 3 Mars prochain, 1854,

les propriétés ci-après décrites, livrées par Louis Soileau fils, à ses créanciers, savoir:

UN CERTAIN

Morceau de Terre,

situé sur la rive droite du Bayou Bœuf, dans la Paroisse St. Landry, mesurant 85 acres et 84 centièmes, (plus ou moins) de superficie, ensemble avec toutes

LES BATISSES

ET AMELIORATIONS

qui y sont situées, étant la dernière résidence dudit Louis Soileau, fils.

Environ 4,000 livres de coton en grains, environ 40 barils de mais en robes, trois chevaux doux, un lot de cochons et 2 veaux d'un an.

Conditions.—Payable dans tout le mois d'Avril prochain; les acquéreurs fournissant caution à la satisfaction du Syndic.

Evte. DEBAILLON,
Encanteur.

Opelousas 28 Janvier 1854.

AVIS.

JOSEPH HARMAN, de la Paroisse St. Landry, Etat de la Louisiane, ayant présenté une pétition à l'effet d'être nommé administrateur de la succession de feu Orsamus L. Harman, décédé, dernièrement de la Paroisse St. Landry;—

En conséquence, avis est par le présent donné à ceux qui pourraient avoir des raisons légales à opposer à la dite nomination, d'avoir à les enrégistrer, par écrit, au Bureau du Greffier de la Cour de District de la susdite Paroisse, dans les dix jours qui suivront la date du présent avis.

A. GARRIGUES, Greffier.

Opelousas, 28 Janvier 1854.

VENTE PUBLIQUE.

Succession de feue Mme. E. Lamorandier.

IL sera vendu en vente publique, par le soussigné, Encanteur Public, le

Mercredi, 18 Janvier prochain,

1854, à la dernière résidence de feue Dame Marguerite Gradenigo, épouse décédée de feu Etienne Lamorandier, dans le village de Washington, en cette Paroisse, les propriétés suivantes, appartenant à la succession de la dite défunte, savoir:

10 ESCLAVES,

des deux sexes et d'âges divers.

Un lot de bêtes à cornes douces.

Les conditions seront annoncées le jour de la vente.

E. DEBAILLON, *Encanteur.*

Opelousas, 17 Décembre 1853.

☞ La vente ci-dessus a été renvoyée jusqu'à Jeudi, 2me. jour de Mars prochain, 1854.

Evte. DEBAILLON, *Encanteur.*

Opelousas, 28 Janvier 1854.

Etat de la Louisiane.

Cour de District, *Paroisse St. Landry.* } No. 7090.

Succession de Louis Frilot, décédé.

FRANÇOIS LEMELLE, fils, de la Paroisse St. Landry, Administrateur de la Succession de feu Louis Frilot, décédé, ayant classé son Tableau de distribution des fonds, accompagné d'une pétition demandant l'homologation d'icelui. Et attendu qu'il a été fait droit à la demande de ladite pétition par ordre de la Cour susdite en date du 20 Janvier 1854.

En conséquence, avis est par le présent donné aux intéressés dans cette Succession d'avoir à déduire, au Greffe de la Cour susdite, dans les dix jours qui suivront la date du présent avis, les raisons, si aucune ils ont, pour lesquelles ce tableau ne serait pas homologué, l'administrateur déchargé de toute responsabilité ultérieure, et son obligation cancellée.

A. GARRIGUES, *Greffier.*

Opelousas, 21 Janvier 1854.

ORDONNANCE.

Pour prélever une Taxe sur la Paroisse St. Landry, pour les besoins de l'année 1853.

Article 1.—Le Jury de Police de la Paroisse St. Landry, douze membres présens, et concourrant à ce qui suit, ordonne:

Art. 2.—Que pour les besoins de l'année mil huit cent cinquante-trois, une Taxe de Paroisse de *dix-huit mil piastres* est par ces présentes imposée sur chaque propriétés taxables, dans les limites de la dite Paroisse, comme la loi de l'Etat l'indique, (les villes des Opelousas et de Washington exceptées) savoir:

1°.—Pour les besoins et dépenses ordinaires de la Paroisse, il sera ajouté au Tableau d'Assessement de l'Etat, pour cette Paroisse, pour l'année 1853, dans une addition proportionnelle, n'excédant pas un tiers, aux taxes de chaque personne assessée, de manière à compléter la somme de sept mil piastres.

2°.—Pour le payement des dettes existantes, la paye des Jurés, et la construction des Travaux Publics, (édifices publics exceptés,) il sera de plus ajouté au dit Tableau d'Assessement une addition proportionnelle aux taxes de chaque personne assessée, de manière à compléter la somme de onze mil piastres, les dites deux sommes faisant en tout la dite somme de *dix-huit mil piastres*, comme il est dit plus haut.

Ordonnée le 16me. jour de Janvier, A. D., 1854.

JOHN P. HUDSON,
Président du Jury de Police de St. Landry.

Guy H. Bell,
Greffier du Jury de Police de St. Landry.

21 Janvier 1854.

AVIS.

LE soussigné informe le public que Harrison Rogers, a en sa possession deux de mes billets, payables à lui ou à son ordre, et à demande. Les dits billets ont été payés, et qui que ce soit qui les négociera le fera à ses périls.

B. A. MARTEL.

Opelousas, 21 Janvier 1854.

A VENDRE.

LE soussigné, désirant entreprendre un autre genre d'affaires, offre à vendre son Habitation, de la Prairie Plaisance, étant à environ sept milles de Washington, contenant 483 acres de terre; 180 desquels sont entourés, 25 dito est terre boisée, presque défrichée; le reste est tout terre boisée d'une bonne qualité— près de 20 acres de souches de la première année, 12 dito de la seconde année et 10 dito qui viennent d'être plantées. Au sujet des améliorations, toutes personnes voulant acheter peuvent venir les voir elles-mêmes— quant aux conditions, en l'absence du soussigné, on peut s'adresser à MM. Lewis & Porter, avocats, aux Opelousas.

JOHN NUGENT.

Opelousas, Pasc. St-Landry, 21 jan. 1854.

AVIS.

AYANT formé une association avec P. D. Hardy, Esq., pour l'exercice de notre profession, j'informe mes amis, que quoique absent moi-même, leurs affaires recevront des soins ponctuels en s'adressant à lui.

B. A. MARTEL.

Opelousas, 21 Janvier 1854.